

Département du Val d'Oise
Arrondissement de PONTOISE
Canton de L'ISLE ADAM

COMMUNE DE RONQUEROLLES

ARRETE DU MAIRE

N°2022-16

OBJET : Travaux de dépose des câbles de la ligne 63 kV Bornel-Persan pour RTE

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, 2213-1, 2213-4,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande d'arrêté présentée par SEMY France, 20-22 rue Louis Armand, Paris 15^{ème}, pour la réalisation de dépose des câbles de la ligne 63 kV Bornel-Persan pour le compte de RTE, sur la commune, impactant les routes : de Champagne, de Renouval et Maurice Maillard entre le 07 novembre et le 16 décembre 2022

Considérant la difficulté de circuler durant ces travaux,

**LE MAIRE DE RONQUEROLLES
A R R E T E**

Article 1 : La circulation sera arrêtée par microcoupure sur une journée avec la mise en place de feux rouges en simultanée, route de champagne, route de renouval, route Maurice Maillard, entre le 07 novembre et le 16 décembre 2022. Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

Article 2 : Les panneaux signalisation, les barrières de sécurité et le balisage nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions,

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Le Commandant de la brigade Gendarmerie de Persan,
- SEMI France
- Le Maire de la commune
chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté
- copie transmise au Centre de Secours et d'Incendie de Persan

Fait à Ronquerolles
Le 20 octobre 2022
Le Maire :
Jean-Marie DUHAMEL

